

Réunion du Conseil Municipal LE PIAN SUR GARONNE

Le 12 mai 2026

Procès-verbal de la séance

La commune de LE PIAN SUR GARONNE,

Par suite d'une convocation en date du 5 mai 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 21 mars 2026, au Pian-sur-Garonne (Le) - (Gironde) à dix-huit heures.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Présents : COUSINEY Didier, LECOEVRE Axelle, BILLION Didier, LABAT-DUBOIS Sophie, LORRIOT Thierry, COUTAT Michel, DUBERGEY Michèle, GARDERE Jean-Luc, BOURCILLIER Jessica, BOCHEREAU Nicolas, EBRARD Aurélie, DEGROUX Emilie, BEYNEIX Laure,

Excusé : MACEDO Emanuel

Absent :

Monsieur le Maire sortant ayant fait l'appel nominal des conseillers municipaux convoqués, il déclare l'ouverture de la séance, le nouveau conseil municipal est réputé installé.

Suivant les dispositions de l'article L.2122-8 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidence du nouveau Conseil Municipal est assurée par le doyen de l'assemblée présent.

Secrétaire de séance : Le conseil municipal a désigné **Monsieur Didier BILLION** pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

◇ ◇ ◇

1. Argent de poche

Monsieur Le Maire propose de mettre en place le dispositif « argent de poche ».

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes
- Créer du lien entre jeunes, agents et élus
- Découvrir la commune et les structures communales
- Découvrir les métiers dans une collectivité
- Participer à la vie de la commune

Les modalités :

- Mission d'une durée de 3h (½ journée)
- Période : vacances d'été,
- Indemnisation fixée à 15 € par mission
- Jeunes de 15 ans jusqu'à la veille de leur 18 ans
- L'encadrement des jeunes est assuré par les agents et/ou les élus
- Un dossier d'inscription est à remplir

Les missions :

- Petits travaux de nettoyage, de peinture, petit entretien dans les bâtiments
- Aide au classement, archivage, inventaire
- Entretien des espaces verts, aide au fleurissement
- Entretien du petit patrimoine vernaculaire
- Nettoyage de la nature
- Participation à des actions citoyennes, éducatives, culturelles ou sociales dans le cadre des animations portées par la commune ou auprès des associations communales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide l'engagement de la commune sur le dispositif « argent de poche » et les modalités précisées ci-dessus.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte y afférant et notamment à solliciter les agréments nécessaires.

VOTES	
En exercice : 15	POUR : 14
Présents : 14	CONTRE : 0
Procurations :	ABSTENTION : 0
Pris part au vote : 14	TOTAL : 14

2. Achat de broyeur d'accotement et d'une épareuse

Considérant la nécessité d'assurer l'entretien régulier des accotements, fossés et espaces verts de la collectivité,

Considérant l'intérêt d'acquérir un broyeur d'accotement afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité des interventions des services techniques,

Monsieur le Maire propose l'achat d'un broyeur d'accotement pour un montant de 14 400€ TTC et de recourir à un financement par crédit auprès d'AGILOR Collectivité selon les conditions suivantes : Durée : 7 ans (84 mensualités) Taux : 3,95 % Montant des mensualités : 197.28 €

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- D'approuver l'acquisition d'un broyeur d'accotement pour les besoins des services techniques.
- De recourir à un financement par crédit auprès d'AGILOR Collectivité selon les conditions suivantes : Durée : 7 ans (84 mensualités) Taux : 3,95 % Montant des mensualités : 197.28 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de financement ainsi que tous les documents afférents à cette opération. -Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas faire l'acquisition d'une épareuse.



VOTES	
En exercice : 15	POUR : 14
Présents : 14	CONTRE : 0
Procurations : 0	ABSTENTION : 0
Pris part au vote : 14	TOTAL : 14

3. Informations diverses

- Voie André Seyrac coussin berlinois prévu
- Devis Club de tennis. PERALI + nettoyage croix Gravette gratuit
- Achat friteuse participation des associations 100€ chacun
- Pose compteur chantier pour l'association de chasse. Prise en charge par la Mairie
- Travaux André Syrac. Route interdite pendant les travaux de réfection
- Lancer Apéro 3^{ème} vendredi du moi avec grillade
- Miroir Salomé, Sorehl, Chemin des Sables garage Lalieyre
- Secrétariat du Syndicat de l'eau de caudrot à Pian. Avis favorable par le conseil municipal.



Monsieur le Maire clôt la séance à 20H22, l'ordre du jour étant épuisé.

Monsieur Didier COUSINEY,
Le Maire

Madame Axelle LECOEUVE
Secrétaire de séance